

219C2330
FR0000130452-FS1009

18 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EIFFAGE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2019, la société anonyme PRO BTP Finance (7 rue du Regard, 75006 Paris), agissant pour le compte de Sicavas Eiffage 2000 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 novembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société EIFFAGE et détenir, pour le compte de Sicavas Eiffage 2000, 4 875 500 actions EIFFAGE représentant 9 751 000 droits de vote, soit 4,98% du capital et 8,57% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EIFFAGE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 98 000 000 actions représentant 113 786 773 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.